

Département de la Lozère

Mairie de Montbrun  
48210-Montbrun



Tel : 04.66.48.55.21.

Fax : 04.66.48.46.26.

Messagerie électronique :

[Montbrun.mairie@wanadoo.fr](mailto:Montbrun.mairie@wanadoo.fr)

Réf : 2010/62

**PROCES-VERBAL**  
**de la réunion**  
**du conseil municipal**  
  
**Séance du 30 avril 2010**

**Étaient présents :**

**GERBAIL Régine, maire- CLERMONT Marine- MAURIN Serge- MICHEL Jean-Luc- PASCAL Isabelle.**

**Étaient absents excusés : MARROT Lucien- MOLINES Bruno- MONTEILS Jacques- TREBUTIEN Eveline.**

- **Approbation du procès verbal de la séance du 13 mars 2010.**

Il est approuvé à l'unanimité.

- **Nouveaux points à l'ordre du jour.**

**Construction collective de garages- Attribution nominative de chacun des garages-**

- **Acquisition de parcelles en bordure de la RD907bis/RD68**

**Rappel :** Le conseil municipal, lors de la séance du 12 juin 2009, avait évoqué l'aménagement en « aire d'arrêt » du délaissé situé au lieu-dit « la Tour », en bordure de la RD 907bis au croisement de la RD 68.

Cet aménagement comprenait notamment la mise en place d'une table d'interprétation et d'orientation du panorama du village et des coteaux de Montbrun par le SIVOM Grand Site, travaux qui ont été réalisés ce mois d'avril.

Les parcelles concernées sont la propriété du Conseil Général.

Compte tenu de l'intérêt environnemental et patrimonial de ce projet, la commune de Montbrun avait accepté de se porter acquéreur de ces terrains.

L'évaluation des domaines a fixé le prix de cession à 0.16 euros le m<sup>2</sup>. La surface des parcelles est de 1035 m<sup>2</sup>, par conséquent le prix de vente est de 165.60 euros.

Le document d'arpentage est pris en charge par le Département car il implique une régularisation foncière.

Le conseil municipal accepte ces propositions et désigne le notaire : maître Pottier, à Florac.

- **AFP autorisée de Montbrun- Avance des frais liés à l'enquête publique.**

L'AFP autorisée de Montbrun a été créée par arrêté préfectoral en date du 8 février 2010.

Afin de mener la phase administrative, pour officialiser l'engagement des propriétaires dans la constitution de l'association foncière pastorale, un dossier d'enquête publique avait été réalisé et transmis aux services de la sous-préfecture de Florac au mois de mai 2009.

L'enquête publique s'est déroulée du 17 août au 7 septembre 2009, à la mairie de Montbrun.

Dans ce cadre, un commissaire enquêteur avait été nommé et a assuré sa mission.

Par ailleurs, la première assemblée générale des propriétaires de l'AFP autorisée de Montbrun s'est tenue le vendredi 19 avril 2010. Le conseil syndical a été élu.

L'élection du président et du vice-président de l'AFP a été validée.

Président : Jacques CLERMONT- Vice-président : Jean-Luc MICHEL.

Une demande de versement de l'aide au démarrage de l'AFP est sollicitée par le président.

En effet, les A.F.P autorisées peuvent bénéficier d'une aide au démarrage versée par l'ASP (agence de services et de paiement) dont le montant devrait s'élever à 6 859€.

Le conseil syndical, réuni ce jour le 30 avril 2010, a voté le budget de l'AFP pour 2010.

**Néanmoins, dans l'attente de la perception des recettes de ce budget par l'AFP autorisée de Montbrun, et afin de procéder à la rémunération du commissaire enquêteur, soit la somme de 679,90€, ainsi qu'aux paiements de tous les frais, presse, logiciel de comptabilité, etc...madame le Maire propose au conseil municipal de faire l'avance de ces frais, avance qui sera remboursée à la commune dès lors que l'AFP aura perçue la subvention précitée.**

Le Conseil municipal approuve cet exposé et accepte de faire l'avance des frais.

➤ **Club rando Causses et Vallées - Demande de subvention**

Compte tenu du grand nombre de demandes de subventions adressées en mairie, et du montant global déjà conséquent affecté à ces aides financières, la commune ne peut réserver une suite favorable à cette demande. .

**En complément de l'ordre du jour-**

➤ **Construction collective de garages- Attribution nominative de chacun des garages-**

Par délibération en date du 25 septembre 2009, le conseil municipal avait décidé de l'attribution globale des garages.

Compte tenu du démarrage des travaux, et du fait que chaque attributaire de garages souhaite désormais adapter l'agencement intérieur des garages, **il devient indispensable d'attribuer nominativement chacun des garages.**

Le conseil municipal y procède par tirage au sort, par la personne de Jean-Luc Michel :

Concernant les 4 garages de 25m<sup>2</sup>. (Ordre établi sur le plan depuis l'atelier communal).

Garage A : Pigeaire Michèle et Roland.

Garage B : Clermont Martine et Jacques.

Garage C : Boyer Chantal et Réginald.

Garage D : Bertaux Ginette et Germain.

Le garage E est nécessairement attribué à Max Boyer compte tenu du choix des éléments de départ.

Concernant les 2 garages sous atelier.

Garage F : Fabre Annie.

Garage G : Ricco Agnès et Eric.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve cette procédure d'attribution.
- Autorise madame le maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

**Questions diverses :**

❖ **Eglise- Restauration de la sacristie- Inauguration religieuse-**

La sacristie de l'église a été entièrement rénovée, nettoyage, traitement des mobiliers, peinture et enfin inventaire des objets du culte.

Certains objets du culte appartenant à l'église de Montbrun avaient été déposés au diocèse de Mende. Une rencontre était organisée avec le père Remise le 14 avril 2010.

Une convention de dépôt a été signée entre les deux parties, actant le placement, par la commune de Montbrun, responsable de ces objets, auprès de la maison diocésaine à Mende afin d'en assurer la conservation.

Il a par ailleurs été décidé que l'inauguration religieuse des travaux de l'église serait organisée le jour de la Saint-Pierre, le 29 juin 2010 ; une messe sera célébrée à 18 heures.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures.**

**Le maire**

**Régine Gerbail**